

Commune de VILLEMER
Compte-rendu du Conseil municipal
Séance du 14 juin 2024

Date de convocation : 7 juin 2024	Nombre de membres en exercice : 13
Date d'affichage : 7 juin 2024	Présents : 10
	Votants : 12

Présents : Mmes et MM

Catherine ANSELME, Gwladys ANSELME, Franck BEAUFRETON, Gilles BENEY, Florence BODIN, Freddy BODIN, Éric DESHAYES, Daniel HERMANS, Franck PÉTOT, Martine SAINTEMARIE.

Absents excusés : M. Geoffrey DESPLATS (Pouvoir à Franck BEAUFRETON) ; M. Marc VITRY (pouvoir à Eric DESHAYES)

Absents : M. Xavier HENRY

Secrétaire de séance : M. Daniel HERMANS

La séance est ouverte à 20 H 34 sous la présidence de M. BEAUFRETON, Maire.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
M. Daniel HERMANS est nommé par l'assemblée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 17 mai 2024 : approuvé à l'unanimité.

1 - EAU : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexe V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal,

Le Maire propose à l'assemblée :

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 – CONVENTION DE GROUPEMENT D'ACHAT AVEC LA CCMSL POUR LA CONSTRUCTION DU CLUB HOUSE ET DE L'ALSH

La Communauté de Communes MORET SEINE et LOING et la commune ont pour projet, dans le cadre de leurs compétences respectives, de réaliser un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui recevra des enfants de 4 à 12 ans et un Club House destiné au secteur associatif sur un terrain situé à l'arrière du bâtiment communautaire existant « Espace des Habitants » sur la Commune de VILLEMER.

En vue de choisir un maître d'œuvre commun pour cet aménagement, MORET SEINE et LOING et la commune souhaitent créer, en application des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique, un groupement de commande

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **ADHERER** au groupement de commande ayant pour objet la réalisation d'un ouvrage,
- **ACCEPTER** les termes du projet de la convention constitutive du groupement,
- **AUTORISER** le Maire à signer ladite convention et les marchés après attribution ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- **INSCRIRE** les dépenses au budget communal.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 – SUBVENTION POUR L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE NEMOURS

L'amicale des Sapeurs-Pompiers volontaires et professionnels compte environ 80 membres. Cette association propose diverses activités et manifestations telles que le Noël des enfants, des manifestations sportives et autres cérémonies.

L'association souhaite restaurer son drapeau datant de 1903, qui n'a pas été réalisée jusque là faute de moyens financiers. Aussi, elle sollicite note commune pour l'attribution d'une subvention qui contribuerait au fonctionnement annuel mais également à la restauration du drapeau.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **ACCORDER** une subvention d'un montant de 200 €

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Daniel HERMANS dit que ça avance à VILLEREFLET, mais qu'il y a un énorme manque d'entretien. Le maire répond qu'on fera appel à une société extérieure.

Daniel HERMANS nous informe qu'un chien a attaqué ses poules, et qu'il conviendrait de faire un rappel à la loi, une information au bord du chemin précisant que les chiens doivent être tenus en laisse.

Le Maire précise qu'il faut faire attention à l'aspect de la signalisation qui n'est pas apposée sur toute la commune, ne pas la mettre sur certains chemins et pas d'autres sur la commune. On peut faire un rappel sur le lien et sur Facebook pour rappeler les règles à la population.

Catherine ANSELME rappelle aux membres de la commission culture la nécessité de venir aider lorsqu'il y a des gros évènements à organiser tels que le music-hall. Le Maire propose de se rassembler avant les prochains évènements pour gérer l'organisation à mettre en place.

Gwladys ANSELME rappelle que le Maire avait fait un mail précisant qu'on avait besoin de bénévoles.

Catherine ANSELME informe que le tournoi de pétanque du 7 juillet est reporté au 2^{ème} week-end d'août, soit le 11 août 2024, en raison des élections législatives. Concernant la brocante, le Maire dit que s'il y a besoin de bénévoles, on peut faire appel au CMJ.

Florence BODIN évoque la fin d'année au SIRP avec le départ de Mme BUISSON, un pot est organisé le vendredi 21 à l'école, le Maire indique que la commune offrira un bouquet.

Le nouveau COPIL se réunira le 17, Florence BODIN indique qu'elle sera absente. L'idée de ce COPIL étant de présenter un projet par commune, un financement, voirie, école, assainissement.... Afin de proposer quelque chose dans les semaines à venir.

Le SIRP va faire l'objet d'une restructuration avec l'embauche une personne en tant que responsable des agents, ce qui amènera un peu de sérénité au SIRP.

Freddy BODIN vient de relancer le SDESM, on n'a pas de nouvelles de l'audit technique sur lequel on s'est positionné en décembre pour savoir quel système on va utiliser pour remplacer les chaudières de la mairie et de l'école. La chaudière n'est plus éteinte à l'école car elle risque de ne plus se rallumer (cellule travaux dans la boucle). Concernant le City Parc, pas de nouvelle de subvention de la région, les commissions se réunissent les 27 septembre et 15 novembre 2024, on pense qu'on n'a pas été mis dans la liste, on espère encore que notre dossier passera. Sur les bâches incendie, la DETR n'a pas été retenue, il va falloir réfléchir comment faire, on attend une réponse du FER pour le mois de septembre pour les travaux de la salle polyvalente. Pour le carrefour de REBOURS les travaux sont prévus pour courant août, une discussion est en cours sur l'installation d'un second abri de bus route de Fontainebleau. Le Maire indique qu'une négociation est en cours avec la Communauté de Communes.

Martine SAINTEMARIE informe que le lien est arrivé. Dans le lien, les travaux à Rebours sont indiqués, il faudra anticiper pour la déviation. Le lien a fait l'objet d'un relooking, il sera possible de le modifier régulièrement.

Eric DESHAYES rapporte les félicitations du SMICTOM pour le tri. Le retour est positif. Tout se passe bien et même au-delà de leurs attentes. Il présente le travail effectué par la cellule travaux sur la voirie autour de l'école. Martine SAINTEMARIE précise qu'on a le prix global de la structure de l'école, le travail sur le terrain envisagé et l'infrastructure autour de l'école sera à la charge de la commune sur laquelle l'école sera installée. Il faudra compter 20 000 € par an pour le bâti, on n'achète pas le terrain et il faut prévoir l'accès du bus.

Gilles BENEY demande si chaque commune va déposer un plan ? Le Maire lui répond en précisant que chaque commune présentera son propre projet et la décision finale sera prise en Conseil Municipal. La construction sera prise en charge par le SIRP et une quote-part sera ajoutée sur chaque commune pour supporter les travaux. Florence BODIN demande ce que l'on fait de l'ancien bâtiment école ? Le Maire répond que nous avons le temps d'y réfléchir car nous avons du temps avant le début des travaux.

Gwladys ANSELME demande où en est le lavoir ? Le Maire indique que les travaux ont commencé sur la 1^{ère} phase de toiture. En démontant, il y a des soucis, il y aura des travaux supplémentaires. Freddy BODIN intervient concernant le centre technique municipal, les études de sol sont réalisées, le bornage doit être fait. Le Maire indique qu'il reste à déterminer le bornage et à finaliser le permis de construire.

Le Maire fait un point sur les arrêtés pris depuis la dernière session du Conseil Municipal : 3 arrêtés pour occupation du domaine public, spectacle pyrotechnique, terrassement rue du PIMARD, interruption de travaux suite à un avis négatif des bâtiments de France. Concernant les arrêtés liés au personnel : un arrêté pour temps partiel thérapeutique, suppression de NBI d'un agent administratif, suppression du statut de secrétaire de mairie attribué à tort. Il informe l'assemblée que tous les entretiens professionnels ont été faits pour 2023.

Il rappelle les dates du Festival Emmenez-moi qui aura lieu les 29 et 30 juin 2024 à VILLECERF.

Concernant l'installation des cuisines de la salle polyvalente, tout est monté sauf 2^{ème} armoire chaude pour la petites salle, les plaques de cuisson sont installées, le lave-vaisselle aussi.

Freddy BODIN félicite que tout soit installé, y compris l'éclairage extérieur.

Le Maire indique que concernant le transfert de l'eau et de l'assainissement, il y a encore des points bloquants sur certaines communes.

Le concert de la classe orchestre du collège Alfred SISLEY s'est bien passé, c'était la dernière édition et qu'un projet artistique et culture est en cours de réflexion pour les deux collèges situés sur le territoire de la CCMSL. La CCMSL a conclu un marché avec les CMR (Centre Musicaux Ruraux) là où l'enseignement musical n'existe pas et sous réserve de l'accord de l'éducation nationale, 600 élèves pourront en bénéficier à partir de la rentrée de septembre.

Pour les 15 ans de l'impressionnisme, 5 places sont disponibles pour aller au musée d'Orsay, merci à Catherine voir avec MME GOMEZ comment les attribuer.

Le concert de l'église aura lieu le 14 septembre 2024, il y aura du gospel, puis Morgane et autre animation musicale suivront.

Il me reste à préparer la programmation des séances du Conseil Municipal pour le dernier semestre. Gwladys ANSELME demande si les dates de réunion de conseil pourront être diffusées sur panneau Pocket, le Maire donne son accord.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 54

Fait à Villemer, le 14 juin 2024

Secrétaire de séance,
Daniel HERMANS

Les membres

M. Le Maire,
Franck BEAUFRETON



Catherine ANSELME	Gwladys ANSELME	Franck BEAUFRETON 	Gilles BENEY	Florence BODIN
Freddy BODIN	Éric DESHAYES	Geoffrey DESPLATS Pouvoir F.BEAUFRETON	Xavier HENRY Absent	Daniel HERMANS
Franck PETOT	Martine SAINTEMARIE	Marc VITRY Pouvoir E. DESHAYES		